



Coopération pour l'Information Géographique en Alsace

GROUPE DE TRAVAIL VOIRIE/ADRESSE EXPERIMENTAL CIGAL COMPTE-RENDU DE REUNION

Version finale

Date et lieu :	jeudi 4 décembre de 14h à 16h30 à la maison de la Région Alsace
Rédacteur :	Jean-Pascal KLIPFEL
Diffusion :	publique

Objectif de la réunion / Ordre du jour

Quelle organisation de coproduction de données d'adresses géolocalisées et non nominatives en Alsace

- 1 Eléments de contexte (1/2 heure)
- 2 Discussions autour de la note projet d'organisation et analyse des scenari (1h)
- 3 Travail sur la convention IGN (1/2h)

Participants

Nom Organisme	Présents	Excusés
Croiset Guillaume CC Kochersberg	X	
Dupin Maxime SDIS67		
Richerdt Michel SDIS68		
Ryckelynck Guillaume CRA/CIGAL		
Staub Jérôme CAC		
Schott Marie-Christine CRA		
Wehrlé Sébastien CUS		
Klipfel Jean-Pascal CRA		
Paillot Denis M2A		X
Chabiran Lara Ville de Sélestat		
Haegi Fabienne Ville de Sélestat		

Compte-rendu

Eléments de contexte :

- Convergence entre l'IGN, La Poste et OSM sous couvert de l'administrateur Général des Données de l'Etat

"Les parties s'accordent pour tout mettre en œuvre afin que l'accord projeté puisse être signé d'ici le 30 mars 2015. Chaque partie conserve la liberté d'exploiter et de diffuser ses ressources propres dans cet intervalle. "

Rendu possible par l'ouverture des données BAN en ODBL en plus du système classique DCM. Reste une possibilité payante pour les grands groupes à des tarifs raisonnables (5000 Euros / départements)

- Journée de travail thématique adresse de l'AITF SIG-Topo 8 janvier 2015 (Région Alsace inscrite pour suivre à distance)
- Comparaison des **modèles de données** BAN et BANO

Pas de remarque particulières sur celui de l'IGN sinon qu'il est très complet et qu'on voit difficilement comment rendre les renseignements des différentes tables exhaustifs. Contacter OSM rapport à la mention des sources sur les données téléchargeables BANO.

- Problématique de la **licence** ODBL et du *Share Alike* qui dépend du droit du copyright anglo-saxon et dont les cas d'usages sur la contamination et les obligations de rediffusion sont flous.

IGN et OSM parlent d'un système de doubles licences avec des partenaires privilégiés.

- Le pôle voirie de Géobretagne semble bien avancer. La DDFip du 35 s'associe à la démarche, modèle de courrier conjoint CG29-SDIS29-IGN afin de les sensibiliser sur l'utilisation de l'outil sign'adresse.

Nécessité d'aller plus en avant dans les contacts avec les représentants alsaciens de la DGFiP. L'outil sign'adresse en test sur la géoplateforme cigal (accès restreint login : xxx password : xxx).

https://www.cigalsace.org/cas/login?service=http://www.cigalsace.org/gateway?url=demo_signalement/

Discussions :

Du point de vue des agglomérations, ce sont elles qui font référence en ce qui concerne les données adresses géolocalisées sur leur territoire et non la BAN ou la BANO. Elles ont des difficultés en dehors des communes centres à être dans le circuit d'information des services permis de construire. En général les données de départ sont issues du PCI vecteur puis mises à jour régulièrement grâce à des comparatifs MAJIC3 et vérifications sur le terrain. La CAC utilise l'orthophotoplan comme moyen de mise à jour de ses informations avec un objectif de fidélité par rapport au terrain (plutôt que d'adresses officielles).

Quelles obligations de déclaration concernent une commune de plus de 2000 habitants ? Intérêt pour les EPCI de disposer d'un outil de signalement, niveau le plus pertinent pour faire l'animation auprès des communes.

Les SDIS saisissent également des adresses pour leur besoin de distribution des secours. Dans une représentation de l'adresse sur un plan, les contraintes concernant la localisation du numéro ne sont pas toujours les mêmes et c'est pour cela qu'il semble intéressant de conserver des identifiants uniques qui font référence sur une adresse. Le code FANTOIR est souvent usité mais il peut mettre une année à être attribué sur une voirie. L'identifiant textuel NMEMO rue vestige de l'ancienne solution SIG des agglomérations alsaciennes semble aujourd'hui obsolète.

Les participants s'entendent pour identifier les principes suivants :

- On travaille pour améliorer les bases adresses des producteurs
- A ce niveau de réflexion on ne met pas d'outil en avant
- Une commune productrice d'adresses ou un EPCI doit voir les contributions des autres acteurs sur son territoire
- Le caractère probant des adresses relève des communes qui produise les arrêtés ou délibérations
- La base Alsace c'est identifier (et hiérarchiser?) les référents de la donnée adresse géolocalisée sur le territoire. Une base régionale aurait un intérêt pour la Police / Gendarmerie / SAMU

- La gestion des authentifications devrait se faire à un niveau local parallèlement aux actions d'animations
- Une seule interface de signalements pour faire circuler les informations dans un souci de lisibilité
- Schématisation de ces principes dans un scénario d'organisation pour la remonté d'adresses en alsace

Il y a un intérêt à travailler sur des particularismes locaux comme la double dénomination des voies (français / alsacien) qui se pratique de plus en plus (CUS, places centrales de villages dans certains secteurs).

Coordination avec l'IGN et suites :

Peut-on dissocier l'outil de La Poste qui apporte du service aux communes et l'outil WebPart pour correction de la BAN ?

Webpart permet-il de voir l'ensemble des contributions des autres acteurs sur un territoire donné ?

Quel est le circuit de validation d'une adresse dans la BAN (notamment en cas de conflit entre contributeur) ?

Peut-on installer ces solutions sur des plateformes locales par rapport aux problématiques d'authentification?

Pourrait -on bénéficier des résidus des tests d'appariement IGN pour prise en compte par les producteurs locaux ?

Dans quelle mesure et à partir de quel niveau de déformation une BD serait encore sujette aux conditions de licences de l'IGN ? ex base adresse du SDIS68 avec squelette BD topo de 2007

Le schéma organisationnel du groupe de travail adresse CIGAL sera présenté lors de la journée de travail de l'AITF en janvier.

La Région Alsace va accueillir un stagiaire en 2015 pour travailler sur les circuits d'informations entre producteurs d'adresse sur un même territoire. Les participants seront sollicités pour présenter leur mode de fonctionnements respectifs.

Prévoir une réunion fin janvier avec l'IGN.